

# Déjouer les arnaques

Incontournable pour l'achat et la vente d'une occasion, le web est devenu le terrain de jeu favori des cyber-escrocs. Compteur trafiqué, voiture volée, escroquerie financière, sites bidons... sont autant de pièges tendus aux automobilistes crédules. Pour ne pas tomber dans le panneau, nos experts listent les malversations les plus courantes et les parades pour les éviter.

TEXTE Didier Ghacham ET Grégory Pelletier PHOTOS Clément Choulot



# Acheteurs, flairer l'entourloupe

La confiance est la clé d'un achat réussi. Pourtant force est de constater que certains n'hésitent pas, dès la rédaction de l'annonce, à tenter de vous gruger. Sans tomber dans la paranoïa, restez sur vos gardes.

## La fausse annonce

« Part. vend Volkswagen Golf TDI 105 niv. Carat Edition, juin 2012, prix ferme 18 000 € ». Une annonce parmi tant d'autres pour appâter le chaland. Mais derrière tout est bidon. Les photos comme le descriptif sont dupliqués d'une autre annonce. La manœuvre est de vous faire payer un acompte dont vous ne reverrez jamais la couleur.

**Astuce.** Règle d'or: ne versez jamais le moindre centime avant d'avoir le véhicule de visu. Le fait de tomber sur plusieurs annonces avec les mêmes photos doit vous mettre la puce à l'oreille.

## Le prix est trop « alléchant »

Un véhicule premium largement sous la cote de l'Argus, c'est l'affaire du siècle! Le vendeur justifie souvent ce prix bradé par un déménagement à l'étranger (notamment en Angleterre), un divorce, un décès... Il vous propose de lui verser un acompte par Western Union ou de payer le transporteur qui ne livrera jamais la voiture. Autre malversation, la voiture est volée ou trafiquée au niveau du compteur.

**Astuce.** Une occasion en bon état vendue 30 ou 40 % sous la cote doit faire appel à votre bon sens. Vendeur à l'étranger, échanges uniquement par mails, demande de paiement d'un acompte... fuyez!



**CONFORMITÉ** La multiplication des versions et des équipements de série ou en option sont la porte ouverte à de nombreux abus dans la rédaction d'une annonce qui ne reflète pas toujours la réalité.



**ENTRETIEN** Bien vérifier la tenue du carnet de révision. Celui-ci permet de retracer l'historique et de contrôler le kilométrage.

## La non-conformité de l'annonce

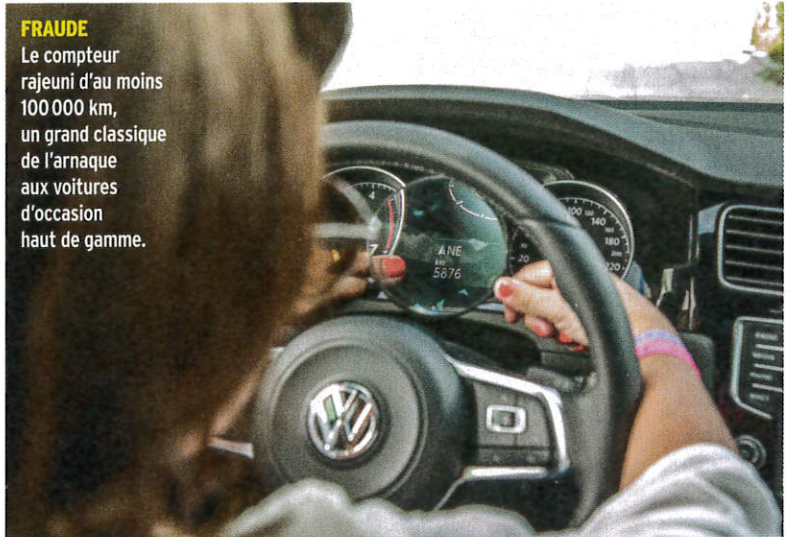
Face à la multiplication des versions, l'acheteur en perd son latin et l'escroc en profite. Ce dernier peut vous faire passer un 2.0 HDi 140 pour un 163 ch. Mais, il est encore plus facile de vous tromper sur le niveau d'équipements (de série ou en option) avec pour incidence une cote biaisée.

**Astuce.** Si un doute subsiste renseignez-vous auprès d'un concessionnaire avec les indications de la carte grise. Question équipements, vérifiez par rapport aux documents constructeurs. Enfin, gardez précieusement une copie de l'annonce qui fait preuve devant un tribunal en cas de litige.

## L'historique est flou

Absence du carnet de révision, d'une partie ou de la totalité des factures... traduisent un manque de rigueur dans le suivi de l'entretien ou pis encore laisse planer un doute sur le kilométrage. Dans ce cas, mieux vaut prévenir que guérir en n'achetant pas.

**Astuce.** Peu d'automobilistes le savent, mais dès qu'un véhicule passe dans le réseau, toutes les interventions sont consignées dans le système informatique du constructeur. Demandez à un concessionnaire de vous montrer l'historique du véhicule.



**FRAUDE**  
Le compteur  
rajeuni d'au moins  
100 000 km,  
un grand classique  
de l'arnaque  
aux voitures  
d'occasion  
haut de gamme.

**Le véhicule a été accidenté**

Contrairement aux professionnels, les particuliers n'ont pas obligation d'indiquer si le véhicule a subi un grave accident nécessitant un passage au marbre pour réaligner le châssis. Malgré cela, il peut en garder des séquelles (défaut de parallélisme du train avant, usure des pneus, etc.).

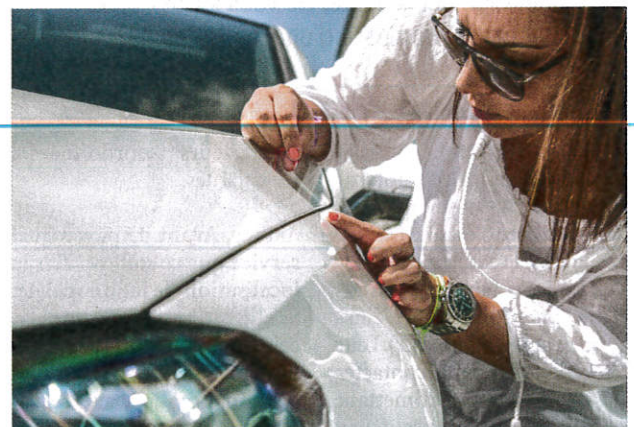
que vous avez achetée est en fait une voiture volée. Surprise lourde de conséquences, financières comme pénales, car ce type d'arnaque est difficile à mettre au jour, tant les bandes organisées font preuve de talent à produire des faux documents crédibles et maquiller les voitures. Incroyable, le site [www.voiture-volee.com](http://www.voiture-volee.com) héberge les annonces de voitures volées.

**Astuce.** Quelle que soit la nature du choc, la différence de teinte sur un élément de carrosserie voire son mauvais ajustage laisse présager que le véhicule a connu des accros.

**Astuce.** Plusieurs moyens permettent de découvrir le pot aux roses. D'abord les papiers doivent être au nom du propriétaire puis le certificat de non-gage indiquera si la voiture a été volée (du moins en France). Enfin, les numéros d'identification du véhicule doivent correspondre à ceux de la carte grise.

**Le véhicule est volé et maquillé**

Formalité d'immatriculation, contrôle de police, accident... peuvent révéler que l'occasion



**DÉFAUT** Une inspection minutieuse du véhicule peut permettre de déceler un accident qui aurait été dissimulé par le vendeur.

**Les défauts dissimulés du CT**

Si le véhicule convoité a fait l'objet d'une contre-visite au contrôle technique, exigez le procès-verbal initial qui détaille tous les éventuels défauts. Certains malins ne fournissent que le PV de contre-visite ne révélant que les défaillances corrigées.

gamme (Mercedes, BMW, Audi), essentiellement d'Allemagne, où « bidouiller » n'est pas illégal. Après avoir rajeuni le compteur, d'au moins 100 000 km, ils les revendent à des tarifs défiant toute concurrence. Leur atout: profiter de consommateurs trop heureux de pouvoir s'offrir, à prix d'ami, une belle allemande.

**Astuce.** Dans le cas où le vendeur prétexte la perte du contrôle technique, il peut obtenir un duplicata dans son centre technique.

**Astuce.** De tels véhicules vendus sous les prix du marché sont des affaires louches. Exigez l'historique de la voiture surtout si son origine est étrangère. Pour ceux en provenance de Belgique, réclamez le carpass. Se fiez uniquement à l'état général ne suffit pas, les malfrats se chargeant de masquer les traces de vieillissement.

**La fraude au compteur**

Les réseaux organisés comme les escrocs solitaires importent en France des voitures haut de



# Vendeurs, gare au paiement

Marché de l'occasion virtuel, paiement dématérialisé... les vendeurs sont devenus la cible d'escrocs à l'imagination débordante. Ne vous laissez pas endormir par la promesse d'une vente rapide !

### Des sites fantômes

Les sites d'annonces, notamment Le Bon Coin, sont le terrain de chasse d'escrocs du Net, comme par exemple [www.auto-vendre.com](http://www.auto-vendre.com) (sur lequel il est d'ailleurs impossible de s'inscrire en tant que vendeur). Leur procédé est de vous contacter par mail en vous promettant d'avoir des acheteurs, sauf qu'il

faut s'acquitter de 25 € pour avoir leurs coordonnées... inexistantes.

**Astuce.** Avant de payer quel service que ce soit, vérifier la localisation de ladite société. Si elle est basée à l'étranger, cela fleure bon l'arnaque. Un moteur de recherche permet de connaître aussi l'avis de victimes.

### Le faux chèque de banque

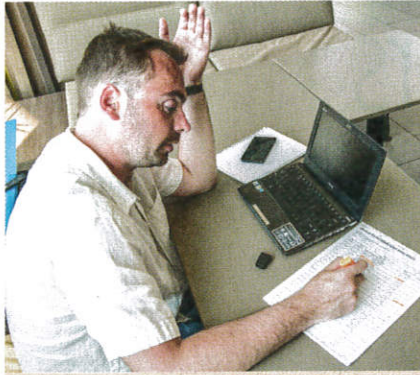
Le recours au chèque de banque est, théoriquement, le seul moyen de paiement sécurisé entre particuliers. Pourtant, un chèque de banque, volé et falsifié, ou une copie parfaite continuent de faire des victimes, lesquelles voient leur voiture s'envoler dans la nature. Et pour cause, les banques mettent environ deux semaines à se rendre compte que le chèque est en bois.

**Astuce.** Contacter la banque émettrice au moyen du numéro de téléphone recueilli sur un annuaire et non celui indiqué sur le chèque (qui peut

conduire à complice). Ensuite, au dépôt de celui-ci, insister pour que le bordereau indique un crédit de votre compte à bonne fin, c'est-à-dire à l'encaissement réel, avant de livrer votre véhicule.

### Le faux virement bancaire

A priori rassurant pour le vendeur, ce mode de paiement n'est pas fiable. L'acheteur dépose un chèque falsifié sur un compte à partir duquel est réalisé le virement. Le vôtre est ainsi crédité virtuellement, mais après vérification votre banque le débite une dizaine de jours plus tard en constatant la fraude. Vous n'avez ainsi aucun recours et plus de voiture.



**PAIEMENT**  
Le virement bancaire est à proscrire à moins d'être sûr que le compte de l'acheteur est provisionné.



**COPIÉ-COLLÉ** Les documents officiels (carte grise, carnet d'entretien, contrôle technique...) sont précieux, ils peuvent être utilisés pour fabriquer une fausse annonce de vente.

**Astuce.** À défaut d'être certain que le compte de l'acheteur est bien provisionné, ce type de transaction est à bannir.

taire uniquement à bonne fin du transfert de fonds, pour ensuite régler le surplus. Un contretemps qui ne devrait pas gêner un acheteur « réglo ».

### Le virement d'un montant trop élevé

« L'acheteur » résidant à l'étranger (Afrique, pays de l'Est...) vous demande par e-mail vos coordonnées bancaires pour un règlement par virement. Votre compte est crédité d'un montant supérieur à celui de la vente, sous prétexte d'une erreur ou de frais à transférer à un intermédiaire. Quelques jours après le transfert de la différence via un organisme spécialisé (Western Union, Moneygram...), vous constatez que le virement initial n'a jamais eu lieu, votre banque ayant enregistré le dépôt d'un faux chèque international ou d'un chèque sans provision. Certes, votre voiture a été épargnée, mais votre compte a été débité!

**Astuce.** Toujours refuser de vendre votre voiture à un acheteur établi à l'étranger, notamment s'il ne se déplace pas pour voir le véhicule. Et s'il vous apparaît être honnête, il suffit de demander à votre banque de créditer votre compte ban-

### La visite d'un expert

Certains acheteurs vous proposeront de venir avec un expert pour inspecter le véhicule. Chose aberrante, ils vous demanderont une somme d'argent par virement bancaire afin de ne pas se déplacer inutilement. Moralité de l'histoire, personne ne viendra et vous en serez pour vos frais.

**Astuce.** Si ce cas de figure se présente à vous, la seule posture est de ne pas donner suite.

### Détournement d'informations

Un acheteur semblant intéressé par votre voiture vous contacte. Prétextant des vendeurs indélicats, il demande une copie de la carte grise, du carnet d'entretien..., attestant que vous êtes bien le propriétaire. Une fois ces informations transmises, le contact est perdu, mais elles serviront à fabriquer une fausse annonce pour escroquer d'autres acheteurs.

**Astuce.** Ne jamais transmettre de copies de documents officiels (carte grise, contrôle technique...). Si l'acheteur a besoin d'informations, par exemple dans le cadre de l'assurance, donnez le strict nécessaire par mail.

### La non-déclaration en préfecture

Cette arnaque, assimilable à l'usurpation des plaques d'immatriculation (doublette), permet aux fraudeurs d'éviter amendes et retraits de points. Il suffit à l'acheteur indélicat de ne pas faire le transfert de propriété en préfecture. Et s'il se fait pren-

dre, pour minimiser sa responsabilité, il plaidera l'oubli... Il reste que face à l'administration, la preuve de cette fraude reste à la charge du vendeur !

**Astuce.** Transmettre la preuve de la cession de la vente conclue par courrier avec AR, reste la seule preuve de votre bonne foi. Depuis la condamnation d'un fraudeur à quatre mois de prison ferme, en juin 2014, par le tribunal correctionnel de Niort, une jurisprudence semble se mettre en place, en faveur des victimes.



**USURPATION** Une fois la vente réalisée, n'oubliez pas de la déclarer à la préfecture, pour ne pas recevoir d'éventuels PV de l'acheteur.